

Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2017

**Président :** M. François de MAZIÈRES (sauf délibération n°2017-06-04)

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Philippe BRILLAUT (sauf délibérations n°2017-06-01 à 06), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN et M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE (sauf délibérations n°2017-06-01 à 03), M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND (sauf délibérations n°2017-06-13 à 22 – pouvoir à M. VUILLIET), M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR (sauf délibérations n°2017-06-13 à 22), M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, M. Laurent DELAPORTE (sauf délibérations n°2017-06-01 à 03), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (sauf délibérations n°2017-06-01 à 03), Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, Mme Christine DE LA FERTE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN (sauf délibérations n°2017-06-01 à 11), M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane-Marie HERMANN.

**Absents excusés :**

M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à M. Alain SANSON,  
M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER,  
M. Olivier DELAPORTE a donné pouvoir à M. Pierre SOUDRY,  
M. Pascal THEVENOT a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,  
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,  
M. Patrice PANNETIER a donné pouvoir à M. Patrick CHARLES,  
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,  
Mme Sonia BRAU a donné pouvoir à Mme Lydie DUCHON,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à M. Bernard DEBAIN,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,  
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. François LAMBERT,  
M. Hervé FLEURY a donné pouvoir à M. Laurent DELAPORTE,  
M. François SIMEONI a donné pouvoir à M. Benoît de SAINT-SERNIN,  
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,  
M. Jean-Marie CLERMONT,  
Mme Géraldine LARDENNOIS,  
Mme Corinne BEBIN,  
M. Michel BANCAL,  
M. Erik LINQUIER,  
M. Olivier de LA FAIRE,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,  
Mme Marie DENAISON.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 19 juin 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 27 juin 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre :** Compte de gestion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.  
Exercice budgétaire 2016.

**M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-12 ;  
Vu l'instruction comptable M14 ;  
Vu le budget 2016 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;  
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;  
Vu l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 7 juin 2017.

- 
- En matière de finances publiques, la séparation de l'ordonnateur et du comptable public est un principe budgétaire essentiel.

L'ordonnateur, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Le Comptable public de la trésorerie de Versailles municipale est chargé, pour sa part, du paiement des dépenses, de la prise en charge des recettes et du maniement des fonds publics.

Chacun doit établir un bilan financier de sa comptabilité. Celui de l'ordonnateur est le compte administratif et celui du Comptable public, le compte de gestion. Ces deux documents retracent, chacun sous un angle différent, la gestion de la collectivité. Ils doivent être concomitants et concordants.

- Les communes et les intercommunalités sont ainsi amenées à se prononcer chaque année sur la conformité du compte de gestion visé par le Trésorier payeur général par rapport à leur compte administratif.

Les opérations du compte de gestion 2016 sont régulières et concordantes avec les écritures du compte administratif 2016 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, soumis au cours de cette même séance au vote de ses membres.

Par conséquent, le projet de délibération suivant est soumis à votre adoption :

-----

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,  
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'approuver le compte de gestion 2016 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *de déclarer que le compte de gestion 2016 établi par le Comptable public de la trésorerie de Versailles municipale est conforme au compte administratif 2016 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 3) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le compte de gestion 2016 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 54  
Nombre de pouvoirs : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés  
(1 abstention de M. Siméoni).*

Pour le Président,  
Par délégation,



**Olivier BERTHELOT**  
Directeur général des services



# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-06-02

**Résumé de l'acte** : Compte de gestion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. ...

**Date de décision** : 26/06/2017

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 7.1. Decisions budgetaires

**Rédacteur** : Deborah Abbe

**AR reçu le** : 30/06/2017 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20170626-2017-06-02-DE

**Pièces jointes :**

2017-06-02 FIN - Compte de gestion 2016.pdf

**Historique :**

30/06/2017 14:50:38	Reçu	Deborah Abbe
30/06/2017 14:51:52	En cours de transmission	
30/06/2017 14:53:16	Transmis en Préfecture	
30/06/2017 14:57:12	Accusé de réception reçu	

